

## Les retraites, à COR et à cri

La publication du dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (1) relance le débat sur la « réforme » des retraites. On s'approche en effet du rendez-vous prévu en 2008 par la réforme Fillon de 2003 et tout le monde (syndicats, candidats à la présidentielle et ensemble des usagers) est rappelé à la réalité : cette réforme ne conduisait pas à un nouveau système stable mais ouvrait un processus de réforme permanente, instituant en même temps une incertitude totale sur l'avenir des retraites.

Une bonne partie de la presse a réduit le rapport du COR à une seule recommandation : un nouvel allongement de la durée de cotisation. C'est une lecture partagée par le Medef, par le Premier ministre qui estime que les assurés devront « travailler plus longtemps » pour assurer la « pérennité des retraites », mais aussi par Danièle Karniewicz, présidente de la Cnav, qui déclarait à *La Tribune* du 17 juillet dernier : « cotisez plus, travaillez un peu plus longtemps, mais en contrepartie il faut arrêter de baisser le niveau des retraites ». En sens inverse, la CGT, FO et la FSU ont récusé les conclusions du rapport. Il livre cependant des informations décisives qui devraient conduire à changer les termes du débat.

Première idée : on ne devrait plus poser la question des retraites en termes de financement. Le besoin de financement ne représente que 0,7 point de PIB à l'horizon 2020, et « entre un peu moins de 2 points et près de 5 points de PIB » à l'horizon 2050. Ces évaluations sont considérablement réduites par rapport aux données sur lesquelles on raisonnait en 2003, et ceci pour plusieurs raisons. Ce sont en premier lieu les projections de population active qui ont été entre-temps révisées : natalité plus élevée, moindre progression de la mortalité, recours accru à l'immigration (100000 entrées nettes au lieu de 50000), ce à quoi il faut ajouter un scénario plus volontariste en ce qui concerne le taux de chômage qui devrait redescendre à 4,5 % à partir de 2015. Il ne faut donc pas confondre deux choses : les projections à moyen et long terme, et le déficit actuel de la CNAV qui passerait de 1,9 milliards d'euros en 2005 à 2,4 en 2006, puis à 3,5 en 2007. Ces « perspectives dégradées » résultent d'une « évolution de la masse salariale moins favorable » que prévu, et de la seule mesure progressiste de la réforme Fillon qui permet le départ anticipé en retraite des personnes ayant eu une carrière longue. Ce phénomène, qui contribue grandement au reflux actuel du chômage, est par nature transitoire et ne saurait justifier de nouvelles mesures modifiant durablement le système de retraites.

Deuxième idée : le recul de l'âge de la retraite ne permet pas de sauvegarder le niveau des pensions. C'est l'un des résultats les plus explosifs du rapport. Le COR observe que « l'allongement de la durée d'assurance, conjugué au système de décote et de surcote, ne se traduit pas par un décalage de même ampleur de l'âge moyen de départ en retraite. Entre 2003 et 2020, le recul supplémentaire de l'âge moyen de départ en retraite dû à la réforme de 2003 serait limité à 0,2 an dans le secteur privé et à 1 an ½ pour les fonctionnaires, pour des allongements de durée d'assurance de respectivement 1 an ¾ et 4 ans ¼ ». En termes clairs, les salariés, compte tenu de la situation sur le marché du travail et des incertitudes sur les retraites, ne pourront travailler qu'un peu plus longtemps et partiront à la retraite à peu près au même âge. Telle est la logique profonde de la réforme de 2003 : son objectif n'est pas que les salariés travaillent plus longtemps, mais qu'il partent en retraite avec une pension réduite.

Et le COR ne se prive pas de pointer l'incohérence de la politique gouvernementale qui veut faire travailler les gens plus longtemps mais a mis en place de nouvelles incitations à un

départ anticipé avec son Plan d'action pour l'emploi des seniors. Le rapport le fait en termes diplomatiques mais le président du COR, Raphaël Hadas-Lebel a mis les points sur les i en déclarant : « Nous n'avons pas été très contents de certaines décisions prises par le Parlement, à la demande sans doute du patronat, sur des mesures touchant à l'emploi des seniors » (*Le Monde* du 11 janvier). Ce constat rejoint celui de la présidente (CFDT) de l'Unedic, Annie Thomas, quant au « double langage du patronat, qui négocie un accord (en faveur de l'emploi des seniors) d'un côté, mais agit différemment dans les entreprises ».

Troisième idée : le débat sur les retraites doit être entièrement remis à plat. A se concentrer exclusivement sur l'âge de la retraite et les régimes spéciaux (5 % des pensionnés), on réduit dangereusement le champ des possibles. Le COR l'a exploré largement autour de trois paramètres : taux de prélèvement, taux de remplacement et âge de la retraite. Dans son principal scénario, le taux de remplacement (pension sur revenu d'activité) serait en 2020 inférieur de 10 % par rapport à aujourd'hui. Mais il pourrait être maintenu en augmentant de 4 points les prélèvements. Et le COR n'hésite pas à écrire que « l'examen d'hypothèses alternatives de financement avant 2020, y compris des hausses de cotisations, est rendu nécessaire ». Le rapport du COR peut donc être lu comme une remise en cause assez fondamentale de la réforme Fillon, même si sa présentation a été biaisée en faveur de préconisations qui ne se déduisent pas logiquement de ses analyses. Les candidat(e)s à l'élection présidentielle pourraient utilement tenir compte de ses apports réels.

(1) <http://www.cor-retraites.fr/>